

## Espaces privilégiés d'échanges et de débat

Qu'est-ce qu'être citoyen européen aujourd'hui ? Qu'en est-il de l'actualité du projet européen ? Comment réactiver la construction européenne ? Quelle est la place des associations et des ONG dans ce processus ?

Ce rassemblement de trois jours proposera plusieurs axes de réflexion sur la notion de citoyenneté européenne active. Les rencontres en ateliers permettront d'échanger et mieux comprendre, au travers de témoignages et d'exemples concrets d'actions, comment cette dynamique circulaire – mobilité, dialogue, participation – est encouragée par les jumelages et les associations et ONG qui agissent au plus près des citoyens. Une attention particulière sera portée à la jeunesse ainsi qu'au rôle des associations et ONG en tant que corps intermédiaires privilégiés agissant pour rapprocher les citoyens de l'Europe.

Les débats permettront également d'éclairer les enjeux de certains sujets d'actualité comme le Traité de Lisbonne et les élections européennes de 2009.

### Présentation du contenu des ateliers

Les participants peuvent assister aux ateliers de leur choix. Toutefois, afin d'encourager une réflexion cohérente et approfondie, adaptée aux besoins de chacun, les parcours thématiques suivants seront proposés : mobilité (rose), dialogue (bleu) et participation (orange).

Mobilité	Dialogue		Participation			
<b>Matin</b>						
<b>1</b> La mobilité en Europe : une des clés d'une citoyenneté active ?	<b>2</b> Dialogue interculturel : les différences comme levier de l'intégration sociale.	<b>3</b> Les outils du dialogue civil dans les états membres.	<b>4</b> L'éducation (formelle, non formelle et informelle) : moteur d'une citoyenneté européenne active.	<b>5</b> Les élections européennes de 2009 : une manière d'exercer sa citoyenneté.	<b>6</b> Les associations et la démocratie locale.	<b>7</b> Une Europe des droits de l'Homme porteuse de paix?
<b>Après-midi</b>						
<b>8</b> Les jumelages, une citoyenneté européenne active en pratique.	<b>9</b> Le dialogue interculturel: comment l'activité des sociétés civiles rapproche les peuples d'Europe ?	<b>10</b> Les outils du dialogue civil au niveau européen.	<b>11</b> Le sport : une école de citoyenneté active ?	<b>12</b> La nouvelle donne citoyenne: le Traité de Lisbonne et au-delà.	<b>13</b> Les associations: une citoyenneté européenne active en pratique. Le cas des associations agissant dans le domaine social.	<b>14</b> Vers une éco-citoyenneté européenne active ?

### **Le Parcours Mobilité :**

Deux ateliers (1 et 8) traiteront la question de la mobilité en présentant notamment le rôle joué par les associations, les ONG et les jumelages mais également les différents dispositifs européens encourageant la mobilité.

Les ateliers 9 et 12 peuvent également être intéressants pour les participants souhaitant réaliser un parcours mobilité.

### **Le Parcours Dialogue :**

Quatre ateliers (2, 3, 9 et 10) traiteront la question du dialogue à travers deux dynamiques différenciées, la première axée sur le dialogue interculturel (ateliers 2 et 9) comme source de connaissance de l'altérité, de la différence et de la richesse de l'autre et la seconde proposant une réflexion sur le dialogue civil (ateliers 3 et 10) et sa structuration du niveau national au niveau européen.

Les ateliers 8 et 11 proposant une réflexion complémentaire peuvent également être intéressants pour les participants souhaitant réaliser un parcours dialogue.

### **Le Parcours Participation:**

Huit ateliers (4, 5, 6, 7, 11, 12, 13 et 14) traitent, selon différentes approches, la question de la participation et de l'engagement.

Les participants souhaitant s'engager dans des échanges autour des questions d'éducation et de la pratique sportive comme source d'engagement et de citoyenneté peuvent participer aux ateliers 4 et 11. Les ateliers 13 et 14, complémentaires de cette réflexion, sont également intéressants pour les participants choisissant cet axe de débat.

Les participants désireux d'échanger autour des sujets de forte actualité européenne telles les prochaines élections au Parlement européen et les apports du nouveau Traité de Lisbonne peuvent participer aux ateliers 5 et 12. L'atelier 13, complémentaire de cette réflexion, est également intéressant pour les participants choisissant cet axe de débat.

Les participants intéressés par les démarches locales peuvent participer aux ateliers 6 et 13 qui portent une attention particulière à l'action des associations et ONG au niveau local, acteurs favorisant l'engagement, le lien social et l'engagement civique. La complémentarité entre la démocratie participative et la démocratie représentative est également abordée lors de ces échanges. Les ateliers 8 et 9, complémentaires de cette réflexion, sont également intéressants pour les participants choisissant cet axe de débat.

Enfin, les participants souhaitant s'engager dans une réflexion sur la question de la participation peuvent assister aux ateliers 7 et 14 qui à travers deux axes thématiques, les droits de l'Homme et l'éco-citoyenneté, mettent en valeur les actions des ONG et d'autres acteurs pour encourager une citoyenneté européenne active, responsable et participative. Les ateliers 8 et 13, complémentaires de cette réflexion, sont également intéressants pour les participants choisissant cet axe de débat.

## Atelier 1

### **La mobilité en Europe : une des clés d'une citoyenneté active ?**

*Comment la mobilité contribue à la construction européenne et quels sont ses enjeux dans le développement d'un espace civique européen ?*

En 1986, l'Acte unique européen a supprimé les frontières entre les Etats membres pour la circulation des biens et services. En 1992, la notion de citoyenneté européenne est apparue pour la première fois avec le traité de Maastricht. Parmi les nouveaux droits qu'elle octroie aux citoyens des États membres, il y a le droit de circuler, de séjourner, d'étudier et de travailler sur le territoire des autres pays membres (art. 18 du traité CE).

La mobilité est une expression concrète de la liberté de circulation au sein de l'Union européenne. Elle s'applique à la formation professionnelle, à la reconnaissance des diplômes, à l'emploi et aux échanges de manière générale.

Les échanges et les rencontres entre citoyens développent le sentiment d'appartenance à l'Union européenne et incitent à l'action par l'engagement civique. Les récentes migrations par l'emploi entre les nouveaux et les anciens Etats-membres accélèrent la connaissance mutuelle entre nos sociétés.

Ainsi, cet atelier tentera de comprendre comment la mobilité participe à la construction européenne et quels sont ses enjeux dans le développement d'un espace civique européen.

Par ailleurs, la question des droits des résidents non européens et des migrants sera posée.

Enfin, les dispositifs européens soutenant la mobilité en Europe, tels le programme « l'Europe pour les citoyens », seront explicités.

## Atelier 2

### **Dialogue interculturel : différences culturelles et solidarité sociale.**

*La « communauté de destin » de l'Europe peut-elle porter un modèle démocratique du vivre ensemble. La solidarité nécessaire à l'échelle de 27 pays différents peut-elle être partagée dans la diversité des identités ? Comment le dialogue interculturel participe à l'enrichissement et au développement d'une telle citoyenneté européenne active ?*

« Unie dans la diversité » est la devise de l'Union européenne. Avec ses 27 Etats membres eux-mêmes culturellement diversifiés, l'Union européenne est aujourd'hui un ensemble multiculturel dont l'identité est elle-même multiple.

Comment le dialogue interculturel permet aux citoyens de l'Union de mieux se comprendre pour mieux vivre ensemble ?

Comment il participe à l'enrichissement culturel et au développement d'une citoyenneté européenne active ? Jusqu'où le dialogue interculturel est-il créateur de lien social ?

Cet atelier abordera également la place des résidents non-européens et des migrants dans le dialogue interculturel et son effet sur les solidarités sociales..

### Atelier 3

#### Les outils du dialogue civil dans les Etats membres.

*Quelle est la place et le rôle des acteurs associatifs des Etats membres dans les processus démocratiques ? Quels sont les outils qui ont réussi à encourager le dialogue entre la société civile et les pouvoirs publics au niveau national ?*

Les responsables politiques des Etats membres et de l'Union européenne s'interrogent sur les moyens à mettre en œuvre pour combler le fossé entre les citoyens et les autorités publiques et répondre à la désaffection civique qui en découle. Pour cela, ils cherchent à gouverner autrement avec des processus plus participatifs et plus délibératifs qui puissent enrichir la démocratie représentative.

Les associations et les ONG œuvrant pour l'intérêt général sont des acteurs majeurs de la société civile, assumant des fonctions sociales, civiques et économiques originales et indispensables. Elles contribuent à réhabiliter la politique et à promouvoir l'engagement et la citoyenneté active.

Puisque la vitalité d'une démocratie se juge souvent à l'aune de la vitalité de son secteur associatif, les associations souhaitent que la légitimité et la pertinence de leur expertise et de leur parole soient reconnues et entendues. Dans les pays dans lesquels elles sont le moins structurées et durables, il est essentiel d'en renforcer le poids. L'atelier posera donc la question du soutien à la vie associative en Europe avec des outils pouvant y contribuer comme les «parrainages associatifs». Des exemples montreront l'utilité des associations tant au niveau local, national qu'europpéen.

Les Conseils économiques et sociaux nationaux existants dans la plupart des Etats membres jouent souvent un vrai rôle dans le dialogue civil à tous les niveaux. Lors de cet atelier nous analyserons donc le potentiel d'action des CES ainsi que leurs limites.

Cet atelier abordera enfin la diversité des situations et des outils existants entre les pouvoirs publics nationaux et les associations à travers l'Europe, tel le COMPACT anglais. Nous débattrons notamment des outils mis en place pour encourager le dialogue entre la société civile et les pouvoirs public dans les Etats membres pouvant éventuellement être adaptés au niveau européen.

### Atelier 4

#### L'éducation (formelle, non formelle et informelle) :moteur d'une citoyenneté européenne active.

*Comment l'éducation et la formation tout au long de la vie contribuent à l'émergence d'une citoyenneté européenne active ? Quel rôle jouent les systèmes éducatifs nationaux mais aussi les réseaux d'éducation et de formation tout au long de la vie dans ce processus ?*

Le rôle social et civique de l'éducation et de la formation tout au long de la vie n'est plus à démontrer, il joue un rôle essentiel pour créer du lien et un sentiment d'appartenance. Par l'insertion des publics en difficulté (migrants, jeunes marginalisés, etc.), la promotion d'échanges européens, l'encouragement à la citoyenneté active par le sport, les TIC, l'environnement ... l'éducation et la formation contribuent à faire vivre la démocratie et la cohésion sociale en Europe. Nous entendons le terme «éducation» au sens large puisqu'il inclut l'éducation formelle mais aussi non formelle et informelle, l'éducation des adultes, la formation continue et professionnelle. Elle est l'affaire de tous. Comment l'éducation et la formation tout au long de la vie contribuent-elles à l'émergence d'une citoyenneté européenne active? Quel rôle ont les écoles mais aussi les réseaux et associations dans ce processus ?

La mobilité et les échanges européens doivent concerner l'ensemble des européens dès le plus jeune âge et tout au long de leur vie. L'accès aux programmes communautaires par exemple reste trop souvent limité aux plus instruits ou aux plus aisés. Comment généraliser l'accès à ces démarches ? Comment encourager la participation, la mobilité et le dialogue pour le plus grand nombre ? Quelle contribution des organisations de la société civile ?

## Atelier 5

### Les élections européennes de 2009 : une manière d'exercer sa citoyenneté.

*Les élections européennes de 2009 sont-elles l'occasion de réduire le fossé existant entre l'Union européenne et les citoyens ? Quelle est la responsabilité des institutions, des partis politiques et de la société civile organisée ? Comment mobiliser les différents acteurs de la société civile au processus électoral ? Comment susciter leur intérêt pour ces élections et pour la « chose publique européenne » ?*

Les élections européennes sont l'occasion pour tous les citoyens européens de s'exprimer de façon concrète à travers le vote. Ces élections sont une des manifestations de la vitalité de la participation civique et démocratique des Etats. Malheureusement, ces élections sont souvent délaissées par les électeurs européens.

Comment mobiliser les différents acteurs (institutionnels, partis politiques, société civile, citoyens, etc.) du processus électoral ? Comment susciter leur intérêt pour ces élections et pour la « chose européenne » ? Quelle information donner ? Quelle communication mettre en place ? Quelles actions d'incitation et de sensibilisation sont à prévoir ? Toutes ces questions seront abordées en portant une attention particulière aux raisons du désintérêt des électeurs, aux leviers pouvant leur redonner « envie d'Europe » ainsi qu'à la participation des citoyens de l'Union européenne résidant dans un Etat membre dont ils ne sont pas ressortissants.

Par ailleurs, un nouveau cadre se dessine. En effet, en 2009, des élections au Parlement européen auront lieu. Les députés élus agiront dans le cadre du nouveau Traité de Lisbonne qui, d'une part, consacre la démocratie participative en associant davantage les associations représentatives et la société civile à travers des consultations et d'autre part, renforce à nouveau le rôle de cette institution, la seule élue démocratiquement. Quelles actions de sensibilisation de la société civile pour ces élections ? Quelles demandes peuvent être formulées aux parlementaires, porteurs de la voix des citoyens ?

## Atelier 6

### Les associations et la démocratie locale.

*Comment les réseaux associatifs locaux agissent dans la vie quotidienne des citoyens ? Comment les associations favorisent le développement de la citoyenneté ? Comment construisent-elles des espaces originaux d'engagement citoyen ? Comment contribuent-elles à la construction démocratique ?*

La communication de la Commission européenne sur « la promotion du rôle des associations et fondations en Europe » note qu'il existe des centaines de milliers d'associations locales en Europe visant à améliorer la qualité de vie de la collectivité concernée. Ces organisations remplissent des fonctions civiques, sociales, économiques, etc. en fournissant à la fois services et assistance réciproque, en attirant l'attention sur les besoins de tout ou partie de la population concernée et en mettant en place des relais d'opinion en direction des pouvoirs publics.

En effet, les ONG et les associations, en tant que corps intermédiaires, sont un lien essentiel entre les citoyens et les pouvoirs publics. Espaces privilégiés d'actions quotidiennes et d'expression des citoyennes et des citoyens européens, les associations et les ONG peuvent mettre en appétit civique, et ainsi contribuer à réhabiliter le « politique » et à promouvoir l'engagement et la citoyenneté active.

Au cours de cet atelier nous débattrons des questions suivantes : comment les réseaux associatifs locaux agissent dans la vie quotidienne des citoyens ? Comment elles s'appuient sur cette expérience partagée pour favoriser le développement de la citoyenneté ? Comment elles construisent des espaces originaux d'engagement citoyen ? Comment elles contribuent à la construction démocratique ?

## Atelier 7

### Une Europe des droits de l'Homme porteuse de paix ?

*L'Union européenne ne peut prétendre à imposer une clause de respect des droits de l'Homme aux pays qui sont ses partenaires sans être elle-même exemplaire en la matière. L'Europe doit ainsi non seulement être respectueuse des Conventions internationales à ce sujet, mais aussi avancer par rapport à ses propres acquis. Or, elle ne le peut que s'il elle se donne les moyens d'être un véritable espace de démocratie, de citoyenneté et de droits de l'Homme.*

A l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, cet atelier s'attachera dans un premier temps à analyser les instruments qui existent pour que l'Union européenne et ses pays membres mettent en œuvre des politiques respectueuses des droits de l'Homme en leur propre sein.

Il s'attachera ensuite à évoquer quelles améliorations il convient d'apporter, des points de vue institutionnel, juridique et pratique, pour que l'évocation des droits de l'Homme ne soit pas qu'un discours. Une attention particulière sera portée aux atteintes, sous le prétexte de politiques sécuritaires, aux droits individuels et à la vie privée, aux politiques menées à l'égard des migrants, aux discriminations dont sont victimes de par leur statut, réel ou supposé, des groupes sociaux, aux droits sociaux, au droit d'exercice de la citoyenneté qui ne peut seulement découler de la nationalité.

Cet exercice de la citoyenneté, créatrice de droits dans le cadre d'institutions démocratiques, comment est-il et doit-il être une exigence vis-à-vis de pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne ? Comment se fait l'évaluation de cette exigence une fois un pays devenu membre de l'Union ? Comment cette même exigence concourt-elle à guider les relations de partenariat que l'Union européenne entretient avec des pays tiers et comment cette exigence est-elle seule porteuse de paix ?

## Atelier 8

### Les jumelages, une citoyenneté européenne active en pratique.

*Comment les jumelages de communes et d'associations rapprochent les citoyens européens ? Comment concourent-ils à l'inclusion sociale et la participation active ? Comment jouent-ils un rôle d'instrument pour la citoyenneté européenne active ?*

Avec ses 27 Etats membres et quelque 500 millions de citoyens, l'Union européenne se trouve à un tournant. L'avenir de l'Union européenne dépend de sa capacité à impliquer ses citoyens dans le « projet européen ». Plus que jamais, les jumelages représentent l'une des manières de rassembler les villes et les citoyens de l'Europe toute entière et faire que le concept de citoyenneté européenne active devienne réalité.

Il y a exactement 51 ans, les chefs d'Etat et de gouvernement jetaient, avec le Traité de Rome, les bases de la construction d'une Europe de paix, de démocratie et de prospérité. Ils avaient été précédés par des maires qui, parce qu'ils refusaient d'accepter la fatalité de la guerre, avaient décidé d'œuvrer à leur niveau à la réconciliation de la famille européenne. Les jumelages devaient ainsi permettre aux peuples de se comprendre et contribuer à créer un esprit européen.

Les jumelages ont joué un rôle dans toutes les étapes du renforcement et de l'élargissement de l'Europe. Le Parlement européen et la Commission ont bien voulu le reconnaître et ont contribué à le renforcer, par le biais de l'aide communautaire aux jumelages et maintenant du programme « l'Europe pour les citoyens ».

Cet atelier traitera des questions suivantes : comment le système des jumelages rapproche les citoyens européens ? Comment les jumelages concourent à l'inclusion sociale et la participation active ? Comment les jumelages participent à l'initiation à la vie publique et à l'engagement civique des jeunes ? Comment les jumelages favorisent le dialogue entre les citoyens européens et entre ceux-ci et les citoyens des pays tiers ? Comment les jumelages jouent un rôle d'instrument pour la citoyenneté européenne active ?

## Atelier 9

### **Le dialogue interculturel : comment l'activité des sociétés civiles rapproche les peuples d'Europe ?**

*Qu'est-ce que le dialogue interculturel pour le rapprochement des peuples d'Europe et quel est le rôle des associations dans sa promotion ?*

« Unie dans la diversité » est la devise de l'Union européenne. Avec ses 27 Etats membres, l'Union européenne est aujourd'hui un ensemble hétérogène, divers et multiculturel dont les éléments d'identité commune ne sont pas forgés. Comment cette diversité est vécue au quotidien ? Comment le dialogue interculturel permet l'enrichissement culturel de chacun et le développement d'une citoyenneté européenne active ? Comment inclure la problématique des différences culturelles dans une réflexion sur la citoyenneté européenne ? Quel rôle joue le multilinguisme dans ce processus ?

Entre l'Etat et l'individu, la société civile participe très largement à la vitalité démocratique de nos pays européens. C'est en son sein que se « fabrique » une citoyenneté active et moderne, adaptée aux exigences d'aujourd'hui. Quel rôle les associations vont-elles jouer dans la durée pour le rapprochement des peuples ? Dans une perspective qui doit aussi être institutionnelle, comment inventer un dialogue interculturel associatif qui agisse directement sur la dynamique européenne ?

A l'occasion de l'année européenne du dialogue interculturel, cet atelier s'attachera à présenter des projets particulièrement illustratifs.

## Atelier 10

### **Les outils du dialogue civil au niveau européen.**

*Le dialogue civil recouvre un vaste champ de préoccupations et d'acteurs. Cette diversité permet de concevoir une diversité d'interventions. Quels sont les différents outils pouvant être mis en place pour faire vivre le dialogue civil européen dans sa multiplicité ?*

Aujourd'hui, dans un contexte renouvelé et mondialisé, de nombreux citoyens souhaitent suivre le processus de construction européenne, le futur de l'Union européenne et de son projet revêtant pour eux une place majeure dans la préparation de l'avenir. Cela passe d'abord par un besoin accru d'information et de participation citoyenne au niveau européen. L'association accrue des citoyens et de la société civile organisée à la construction européenne doit être notamment favorisée par l'avènement de nouvelles formes de « gouvernance » intégrant des dispositifs plus participatifs et plus délibératifs. Les acteurs organisés de la société civile européenne et, en particulier, les associations d'intérêt général, organisations non gouvernementales à but non lucratif, portent les caractéristiques essentielles pour assurer l'association des citoyens-acteurs du dialogue civil.

Les institutions européennes et les Etats membres prennent conscience de la nécessité d'associer davantage et de façon concrète les citoyens à la construction européenne. Un nouveau programme européen « l'Europe pour les citoyens » a pour objectif d'encourager les projets rapprochant les citoyens européens. Les présidences et les institutions de l'Union européenne cherchent à être plus citoyennes avec l'émergence de nouvelles méthodes de concertation de la société civile organisée (consultations de la Commission, Agora citoyenne du Parlement européen, etc.). Le Traité de Lisbonne propose différentes innovations pour un meilleur fonctionnement de l'Union européenne avec un renforcement de sa légitimité démocratique (en particulier avec un rôle accru pour le Parlement). Un article 8b indique que les institutions doivent entretenir un dialogue ouvert et régulier avec les associations représentatives et la société civile.

Dans ce contexte, de plus en plus de réseaux associatifs européens et d'organisations de la société civile s'impliquent dans la construction d'une démocratie de plus en plus qualifiée de « démocratie participative ». En effet, la structuration de la parole politique associative se dessine par l'intervention de plates-formes sectorielles, généralistes ou affinitaires de plus en plus visibles et audibles. Il est encore nécessaire de contribuer à l'établissement d'un cadre institutionnel clair et encourageant un dialogue civil européen durable, à l'instar du dialogue social instauré depuis plus de vingt ans, qui lui est normé, cadré et inscrit dans les traités.

Ainsi, lors de cet atelier la question de la pertinence de la parole associative et celle de la représentativité des associations au niveau européen seront posées ouvertement. Nous débattons également des différents outils pouvant être mis en place pour faire vivre le dialogue civil européen telle une « charte d'engagement réciproque » entre les institutions européennes et les organisations de la société civile, la création d'un « statut de l'association européenne », etc.

## Atelier 11

### Le sport : une école de citoyenneté active ?

*En quoi la pratique du sport et le travail des associations sportives contribuent au développement de la citoyenneté européenne active ? Quel avenir peut être envisagé pour une politique européenne du sport ?*

Le plaisir de la performance, l'émotion, l'esprit d'équipe et de solidarité, le partage de l'expérience, la passion commune, le respect des règles sont quelques unes des valeurs véhiculées par le sport. La pratique du sport a toujours été un espace privilégié de mise en pratique de la citoyenneté active et malgré cela, depuis quelques années, on constate que de nombreux fléaux gangrènent le sport. L'expression la plus courante en est le racisme, visible en particulier dans les stades de football.

Pourtant, le sport est un élément constitutif de l'éducation citoyenne. Il est un axe majeur de la vie des jeunes, dans leur éducation à la responsabilité et à la citoyenneté. Ainsi, la pratique du sport est fondée sur une rencontre de l'Autre qui se veut engagée, respectueuse et tolérante.

Au niveau européen, malgré l'absence d'une politique européenne du sport, une dynamique européenne se met en place. Un livre blanc a été réalisé, en 2007, par la Commission. Il aborde, pour la première fois, les questions d'éducation à la citoyenneté par le sport. Des dispositifs tels le programme «L'Europe pour les citoyens» soutiennent des projets alliant le sport et la notion de civisme.

De plus, des enseignements peuvent être tirés de la tenue en 2004 de l'année européenne de l'éducation par le sport.

Grâce à l'ensemble de ces éléments, cet atelier abordera en quoi la pratique du sport et le travail des associations sportives contribuent au développement de la citoyenneté européenne active et quel avenir peut-être envisagé pour une politique européenne du sport.

## • Atelier 12

### La nouvelle donne citoyenne : le Traité de Lisbonne et au-delà.

*Quelles sont les modifications apportées par le Traité visant à renforcer la démocratie participative et représentative et la citoyenneté européenne active ? Quelle sont leur portée et leurs limites ? Quel rôle la société civile organisée doit y jouer ? Quelles propositions pour aller au-delà ?*

Les institutions européennes et les Etats membres prennent conscience de la nécessité d'associer davantage et de façon concrète les citoyens à la construction européenne. Un nouveau programme européen «l'Europe pour les citoyens» a pour objectif d'encourager les projets rapprochant les citoyens européens. Les présidences et les institutions de l'Union européenne cherchent à être plus citoyennes avec l'émergence de nouvelles méthodes de concertation de la société civile organisée (consultations de la Commission, Agora citoyenne du Parlement européen, etc.). Le Traité de Lisbonne propose différentes innovations pour un meilleur fonctionnement de l'Union européenne avec un renforcement de sa légitimité démocratique (en particulier avec un rôle accru pour le Parlement). Un article 8b indique que les institutions doivent entretenir un dialogue ouvert et régulier avec les associations représentatives et la société civile.

Ainsi, le Traité de Lisbonne propose des avancées non négligeables pour renforcer l'articulation entre la démocratie représentative et participative.

Au delà de la seule lettre du traité, l'atelier s'attachera à répondre aux questions suivantes : quelles seront concrètement les modifications qui permettront de renforcer cette articulation de la démocratie participative et représentative et la citoyenneté européenne active (rôle du Parlement, consultations de la société civile organisée, initiative citoyenne, etc.) ? Quel rôle la société civile organisée peut rapidement y jouer pour donner corps à un changement réel des relations entre citoyens et institutions ?

### Atelier 13

#### Les associations : une citoyenneté européenne active en pratique. Le cas des associations agissant dans le domaine social.

*Comment les associations travaillant dans le domaine social participent, à travers leurs actions, à la construction européenne ? En quoi ces associations participent au développement d'une citoyenneté européenne active ?*

Dans les 27 pays de l'Union européenne, des millions de citoyens œuvrent au sein de centaines de milliers d'ONG et d'associations engagées dans le développement international, la culture, l'égalité hommes - femmes, l'éducation, la justice sociale, la lutte contre le racisme, l'environnement, la solidarité, le sport, etc., pour un monde meilleur. Elles sont de véritables lieux d'éducation à la citoyenneté, de promotion sociale et de valorisation de l'engagement. Distinctes et complémentaires des organisations politiques et syndicales, elles rassemblent de manière libre et volontaire des individus autour de valeurs communes. Les ONG et les associations, en tant que corps intermédiaires, sont un lien essentiel entre les citoyens et les pouvoirs publics. Espaces privilégiés d'expression des citoyennes et des citoyens européens, les associations et les ONG peuvent aussi les remettre en appétit civique, et ainsi contribuer à réhabiliter le « politique » et à promouvoir l'engagement et la citoyenneté active.

En effet, les associations s'emploient depuis des années à promouvoir les contacts internationaux et la compréhension entre les peuples et affirment désormais un intérêt soutenu à la définition de la part que doivent prendre les citoyens dans la consolidation de l'Union européenne et la création d'une véritable Europe des citoyens. Leur expérience et leur philosophie d'action, combinées à une structuration de plus en plus forte au plan européen, les y destinent manifestement.

Comment les associations travaillant dans le domaine social participent, à travers leurs actions, à la construction européenne ? En quoi ces associations participent au développement d'une citoyenneté européenne active ? Quelle place pour les « exclus » de la société dans le processus de construction européenne ?

### Atelier 14

#### Vers une éco-citoyenneté européenne active ?

*Comment les différentes associations informent, sensibilisent et incitent les citoyens européens à adopter des comportements respectueux du développement durable et favorisent une éco-citoyenneté active ?*

Nos modes de vie, basés sur la consommation sans retenue, ont longtemps ignoré leurs impacts sur l'environnement et les conséquences à l'échelle de la planète sur l'avenir de l'humanité : urbanisation effrénée, production agricole intensive, émissions de gaz à effet de serre, production de déchets, consommation d'eau, etc. D'autre part les logiques libérales dominantes ont aussi eu pour conséquence de creuser les écarts entre pays riches et pays pauvres.

Au-delà des prises de conscience, l'engagement individuel et collectif est indispensable pour inverser une situation qui deviendra ingérable pour les générations futures.

L'éco-citoyenneté est sans doute une des formes d'engagement la plus adaptée pour tenter de faire face aux défis qui s'imposent. Partant du principe qu'« il est trop tard pour être pessimistes ! », l'éco-citoyenneté peut se concrétiser tant dans ses comportements individuels que dans un engagement collectif :

- Adaptation de ses modes de consommation en conformité avec les principes du développement durable : privilégier les produits respectueux de l'environnement, privilégier les déplacements collectifs ou peu nocifs en matière de rejet de gaz à effet de serre, favoriser l'utilisation de produits issus du commerce équitable, etc.
- Engagement en tant que citoyen : militance auprès d'organisations spécialisées, engagement dans des campagnes de lobbying « politique », etc.

Dans ce contexte, une nouvelle forme de citoyenneté active se dessine, soucieuse de modes de consommation différents. Les associations et ONG au niveau européen y ont un rôle primordial à jouer puisque les enjeux dépassent largement les frontières intra communautaires. Comment se concrétise cette nouvelle éthique comportementale au niveau local et au niveau européen ? Comment les associations informent, sensibilisent et incitent les citoyens européens à adopter des comportements respectueux du développement durable et favorisant une éco-citoyenneté active ? Quelle est la politique de l'Union européenne dans ces domaines ? Quelle place pour les associations et ONG dans sa définition et mise en place ?